

Département de l'Urbanisme
Place du Marché, 2 à 4000 Liège
Agent traitant : Caroline Reijmen

ACCORD IMMO
Grand Route, 63a/006
4367 CRISNEE

Liège, le 17 juillet 2019

Vos réf. :
Nos réf. : NOT/115585 G

Objet : Lettre d'information notariale
Situation : quai de Rome 83 à 4000 Liège
Référence cadastrale : Liège (14) section C n° 100H7
Propriétaire : Monsieur SORNIN Eric

Monsieur,

En réponse à votre demande d'informations notariales réceptionnée en date du 28 juin 2019 relative au bien mentionné ci-dessus, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial.

Informations extraites du portail cartographique du Groupement d'informations géographiques :

Parcelle concernée

Division: LIEGE 14 DIV
Numéro: C 100 H7
INS: 62063
Surface calculée: 1.68 ares
Nom du plan du secteur d'aménagement :
LIEGE

Plan de secteur

1 Zone(s) d'affectation:
Habitat (100% soit 1.68 ares)

Surcharges du plan de secteur

Guides Régionaux d'Urbanisme

Avant-projet et projet de modification du plan de secteur
Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
Périmètres des avant-projets et projets : Non
Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non
Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général



	sur les Bâtisses en Site Rural: Non
Schéma de Développement Communal	Parcelle située en SDC - Anciennement Schéma de Structure communaux: Non
Rénovation urbaine	Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non
Revitalisation urbaine	Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Périmètre de reconnaissance économique	La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Périmètre de remembrement urbain	Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un lotissement: Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non
	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oui
Guides Communaux d'Urbanisme	Code carto: 62063-RCB-0002-01 Libellé: Règlement relatif à la protection des arbres et des espaces verts Historique dossier: Arrêté du 17/02/1984 (Ministre (arrêté)) Liendoc: Ici
Zones d'assainissement	1 type(s) de zone(s) : Collectif (RAC)
Aléa d'inondation	La parcelle n'est située dans aucune zone
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Non Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes	Parcelle non traversée par une servitude
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non
Seveso	Zones contours des entreprises SEVESO: Non Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non Zones vulnérables SEVESO: Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non

AVIS IMPORTANT

1. En vertu de l'article R.IV.105-1 du Code du développement territorial, les Communes sont tenues de fournir uniquement les renseignements visés à l'article D.IV.97, 7° dudit code.
2. Le présent avis ne donne aucune garantie quant à l'existence légale des constructions/installations présentes sur ledit bien. La situation des bâtiments sur un plan cadastral ne signifie en aucun cas que les constructions sont régulières au niveau urbanistique. Pour rappel, un permis d'urbanisme est requis pour la plupart des constructions depuis 1962.
3. L'attention des propriétaires du bien est attirée sur le fait que la réglementation wallonne actuelle ne nous permet pas de vérifier la conformité des constructions. En cas de doute sur la régularité des bâtiments, même si les travaux ont été réalisés par les propriétaires précédents, il est fortement conseillé aux propriétaires de s'adresser au service urbanisme de la Commune.
4. Un immeuble d'habitation ne peut être - ou avoir été - divisé en logements multiples ou collectifs sans permis d'urbanisme. Le futur propriétaire est tenu par cette obligation, au même titre que l'ancien, si cette division est postérieure au 20 août 1994. En tout état de cause, la politique du Collège communal est de privilégier les immeubles unifamiliaux et de limiter au maximum la division de tels immeubles ou les logements multiples.
5. Est soumis à permis de location, tout logement de moins de 28 m² de surface habitable ainsi que tout logement collectif, en ce compris le(s) kot(s) d'étudiant(s). Il incombe au propriétaire-bailleur d'introduire les demandes de permis de location nécessaires.
6. La réglementation wallonne prévoit un délai de péremption pour certaines infractions très limitées en vertu de l'article D.VII.1 §2 du CoDT. Si le bien a été acheté avec une infraction urbanistique, cette dernière ne sera retirée (si elle est jugée régularisable) que via une procédure d'autorisation urbanistique (permis, déclaration,...), peu importe le changement de propriétaire.
7. Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans la stricte limite des données dont nous disposons. De ce fait, nous ne pourrions être tenus pour responsable de l'absence ou du caractère incomplet de toute information dont nous n'avons pas la gestion directe.
8. Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu à l'article R.IV.105-1 (30 jours), il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus à l'article D.IV.97, 7° du CoDT relatif à l'équipement de la voirie concernée en matière d'eau et d'électricité. Nous vous invitons à prendre contact avec les Intercommunales concernées
 - RESA ELECTRICITE : Rue Louvrex 95 à 4000 LIEGE
 - C.I.L.E. : Rue du Canal de l'Ourthe 8 à 4031 ANGLEUR.
9. Nous vous invitons à bien prendre connaissance du contenu des permis octroyés et particulièrement des éventuelles conditions et/ou exclusions.
10. La Ville de Liège dispose d'un guide communal d'urbanisme sur la protection des arbres et des espaces verts du 12 décembre 1983.
11. **Précisions complémentaires**
En introduisant le « code carto » qui peut apparaître dans le tableau des pages précédentes, sur le site http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_thema/ dans le champ « code interne », vous trouverez tous les documents liés utiles.
12. Ce document n'a pas de valeur légale. Les données ne sont fournies qu'à titre indicatif.

Chemin de Grande Communication (Liège)

Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non

Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers

Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers: Non

Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non

BDES Sol - Inventaire:

Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non

Inventaire du patrimoine immobilier culturel:

Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non

Informations Ville de Liège :

Permis d'urbanisme après le 01/01/1977

Non

Permis unique ou intégré déposé après le 01/06/2017

Non

Déclaration urbanistique préalable (DUP)

Non

CU2 de moins de deux ans

Non

Certificat de patrimoine valable

Non

Procès-verbal

Non

Nous vous invitons à prendre connaissance des informations générales importantes qui se trouvent en dernière page de ce courrier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LE COLLEGE,

Pour le Directeur général,
Le Directeur délégué,

Renaud KINET-POLEUR

Pour le Bourgmestre,
L'Echevine déléguée,

Christine DEFRAIGNE